

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Magalie CHAVAS

Chrystel TUNON absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 décembre 2015**
- **Parking « Taillis Vert »**
- **Indemnité des maires**
- **Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – Parking « Taillis Vert »

Plusieurs courriers ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, afin de les interpeler sur le devenir de ce parking. Une rencontre s'est tenue en mairie le samedi 9 janvier 2016, avec différents habitants concernés par ce problème.

Suite à une réflexion des 12 conseillers de la liste de M. le Maire, la proposition suivante est soumise au vote du conseil municipal :

- ✓ Maintien du parking
- ✓ Remise en état, avec marquage au sol de 9 places de parking
- ✓ Fermeture du parking avec mise en place d'un portique d'une hauteur d'environ 1,80 m.

Le délai d'exécution de ce projet dépend de l'avancement des travaux ERDF.

Le conseil municipal par 3 abstentions et 11 voix pour approuve cette proposition.

II – Indemnité des Maires

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixés à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Pour que le Maire puisse conserver son indemnité à un taux inférieur, une délibération est nécessaire.

Le Maire souhaite conserver son indemnité tel que voté le 15 avril 2014, à savoir 1053,00 € brut/mois au lieu de 1635,63 € brut/mois.

Le conseil municipal par 2 abstentions et 12 voix pour maintient cet indemnité.

III – Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire

La convention de partenariat entre la commune et le département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, étant arrivée à échéance, il convient de renouveler notre adhésion en approuvant les conditions générales de mise à disposition pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

IV- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 155, 4 rue vieille, appartenant à M. ATECHIAN

V- DIVERS

- Lotissement, les travaux se poursuivent, une coupure de courant est prévue fin mars pour le câblage vers le nouveau transformateur.
- Le SICTOM a déposé plainte pour la dégradation des containers de tri, rue du Moulin
- Une statue du calvaire a été renversée, un feu a été fait dans la grotte.
- La distribution du bulletin municipal 2016 est en cours.
- Une télévision locale, TL7, fait un reportage sur St-Julien
- Urbanisme et aménagement du bourg :
Une étude sur l'ensemble des bâtiments DUSSUC (usine Ste Marie) sera présentée par la CCMP le 30/03 à 19 heures.
- Le conseil municipal donne son accord de principe pour créer des emplacements réservés :
Afin de créer le chemin piétonnier qui relie la rue Neuve à la rue du Moulin (Parcelle cadastré AC 19, 21, le long du Ternay)
Afin de poursuivre le tracé de la voie verte vers la Via Rhona (parcelle AP 148, 204, 205)
- Circulation : une réunion est programmée avec le conseil départemental le lundi 8 février à 10 heures en mairie.
- Commission finances : le mardi 16 février 2016 à 20 heures
- Conseil Municipal : le mercredi 2 mars à 20h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H45

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 29 avril 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2016**
- **Compte Administratif 2015**
- **Renouvellement adhésion groupement de commandes ANC**
- **Demande de subvention Voirie 2016**
- **Demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement**
- **Droit de Prémption Urbain**
- **Divers**

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix :

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 818 193,66 € et les recettes à 1 086 470,88 € ce qui permet de dégager un excédent de **268 277,22 €**.

En investissement les dépenses 2015 s'élèvent à 577 492,60 € et les recettes s'élèvent à 690 898,21 €. L'excédent d'investissement de 2015 est de **113 405,61 €**.

Les investissements prévus en 2015 restant à réaliser s'élèvent à 99 000,00 € en dépenses. L'excédent cumulé est ramené à 14 405,61 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter la somme de **190 000,00 €** sur l'excédent de fonctionnement pour financer les projets d'investissement.

La différence soit 78 277,22 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2016.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 18 847,71 € et les recettes à 21 564,82 € soit un excédent de **2 717,11 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2016.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 185 094,60 € et les recettes à 196 567,37 € soit un excédent de **11 472,77 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 61 501,43 € et les recettes de 71 474,23 € soit un excédent de **9 972,80 €**.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 200 000,00 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et décide de reporter l'excédent cumulé de 71 572,36 € en recettes d'exploitation et l'excédent cumulé en investissement de 259 372,71 € au Budget primitif 2016

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

Les dépenses s'élèvent à 88 186,32 € pour l'année 2015 comprenant le financement des travaux de viabilisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2015.

II-Renouvellement du groupement de commande pour le contrôle de l'assainissement non collectif

Le Marché passé sur la période 2014-2015 arrive à échéance.

Afin de pouvoir exercer leur compétence de contrôle de l'Assainissement Non Collectif, les communes situées sur le territoire de la CCMP, souhaite poursuivre le groupement afin de choisir un prestataire qui exercera le contrôle pour leur compte, dans le cadre d'un marché public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention constitutive du groupement de commande, et désigne Michel ENGELMANN comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Jean-Louis BARIOT est membre titulaire et président de cette commission.

III-Demande de subvention Voirie 2016

Le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie.

La commission voirie propose :

Le réaménagement de la voie communale n°5, les dépenses sont estimées à 95 635,00 € HT.

La réfection du mur de soutènement près de l'usine Ste Marthe, pour un montant des travaux de 23 986,80 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ses travaux

IV- Demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter le réseau d'assainissement afin de limiter l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration. Suite aux études faites par les cabinets BEAUR et HEP Conseils, le montant des travaux estimés est d'environ 920 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée -Corse et du Département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation pour le raccordement à l'égout à 1400,00 €.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AC 131, 132, 167, 176 situé 10 rue du Mas appartenant aux consorts ODOUARD.
- immeuble cadastré AD 138 situé 24, rue de la Modure, appartenant à M. André PEYRAVERNEY.
- immeuble cadastré AE 153 situé 1, place de l'ancienne bascule, appartenant à M. Guy MARCON.
- immeuble cadastré AE 368 et 370 situés 11, rue Pré Battoir, appartenant à Mme Alison LIBERSA

VI-DIVERS

- Motion contre la suppression de la trésorerie de Bourg-Argental : le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au projet de fermeture de la trésorerie.
- Emplacement réservé inscrit dans le PLU :
 - ◆ Ancienne voie ferrée, parcelle AP 146,24 et 205
 - ◆ Chemin usine Ste Marie, parcelle AC 21 et 19
- Réunion de la CDCI du 29/02, la communauté de communes des monts du Pilat reste en l'état, et doit étudier un rapprochement avec la communauté de communes du Pilat Rhodanien.

- Travaux : - Viabilisation du lotissement terminée fin mars
 - Enfouissement des lignes électriques fin mars
 - Ouverture du parking « Taillis vert » très prochainement
- Finition du lavoir rue peyronnet : semaine 12
- Opération Pilat propre : semaine du 21 au 25/03 avec les élèves de l'école primaire
- Centre multimédia : reconduction du CAE de 20 h/semaine pour un an, renouvelable 3 fois.
- Demande de révision de la zone UCa (secteur usine Ste Julie et Ste Marthe), un avis a été demandé aux juristes.
- Jeu aventure : reprise de contact avec la CCMP
- Noël et partage : les aides à l'installation des familles en hausse, la collecte a bien marché, un concert est organisé le vendredi 11 mars à 20h30, salle Jacques Esterel de Bourg-Argental
- Repas des aînés : 135 couverts
- Circulation apaisée : passage des 3 grands axes du village en zone 30 au centre du village. Pour la ZA, le département étudie la possibilité d'un passage à 70 km/h. Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et une abstention.
- Prochaines réunions :
 - Revitalisation du centre bourg : 14 mars 2016 à 20 h
 - Commission finances : 23 mars 2016 à 20h30
 - Conseil municipal : 29 mars 2016 à 20h00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 5 mars 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Chrystel TUNON donne procuration à Thiery MARTINAUD

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 2 mars 2016**
- **Vote du taux des 3 taxes**
- **Budgets primitifs 2014**
- **Tarifs communaux**
- **Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique**
- **Adhésion au FLU (fond de logement unique)**
- **Lotissement Pré-Battoir : vente des lots**
- **Convention MO pour la voirie avec le Département**
- **Adhésion au syndicat des eaux SERENA pour Lyponne**
- **THD42 : versement d'un fonds de concours à la CCMP**
- **Tableaux des effectifs**
- **Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement**
- **Divers**

I – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %
Taxe foncière bâti : 19.09 %
Taxe foncière non bâti : 39.60 %

II – BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2016 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 929 636,00 € en fonctionnement et 416 100,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	336 616,00 €	Produits des services	41 500,00 €
Charges de personnel	389 050,00 €	Impôts et taxes	455 200,00 €
Charges de gestion courante	94 420,00 €	Dotations	323 000,00 €
Charges financières	18 205,00 €	Autres produits	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Dépenses imprévues	22 000 €	Atténuation charges	18 000,00 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>45 160,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>13 527,00 €</i>	Résultat reporté	78 278,00 €
TOTAL	923 978,00 €		923 978,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	71 100,00 €		
TRAVAUX			
- Carrefour Rue Neuve	100 000,00 €		
- Voirie 2016	120 000,00 €		
- Jardins municipaux	7 000,00 €	Subvention	6 200,00 €
- Travaux SIEL	50 000,00 €		
<i>Autres (aménagement, matériels, mobiliers)</i>	<i>139 100,00 €</i>	Subvention plu	<i>12 807,00 €</i>
		Affectation du résultat	190 000,00 €
		fctva	35 000,00 €
<i>Deficit reporté</i>	<i>0€</i>	Amortis. Fds de concours	13 527,00 €
		Virement sect. fonction	45 160,00 €
		Excédent reporté	113 406,00 €
TOTAL	416 100,00 €		416 100,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 120,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 6 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière et de la subvention d'équilibre du budget communal (10 702 €) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2015 soit 2717 €. Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 264 657,00 € en exploitation et 573 085,00 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	115 945,00 €	Produits de gestion	169 999,00 €
Impôts et taxes	35 000,00 €		
<i>Amortissements</i>	<i>67 110,00 €</i>	<i>Amortissement subvention</i>	<i>23 085,00 €</i>
<i>Virement sect. d'Invest.</i>	<i>46 602,00 €</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>71 573,00 €</i>
TOTAL	264 657,00 €		264 657,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	550 000,00 €	FCTVA	0,00 €
Amortissement subvention	23 085,00 €	Amortissements	67 110,00 €
		Virement sect. Fonct.	46 602,00 €
		Résultat reporté	459 373,00 €
TOTAL	573 085,00 €		573 085,00 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2016 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 200 000,00 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir » par 13 voix pour et 2 abstentions.

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	200 000,00 €	Vente de terrains aménagés	96 370,14 €
		Variation de l'encours	88 186,32€
		Résultat reporté	15 443,54 €
TOTAL	200 000,00 €		200 000,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
stocks	88 186,32 €		
Déficit reporté	180 031,03	Emprunts	268 217,35 €
TOTAL	268 217,35 €		268 217,35 €

III – TARIFS COMMUNAUX

La commission des finances propose d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement, à savoir

EAU – ASSAINISSEMENT – délibération du 29/03/2016

PFAC(participation financière à l'assainissement collectif) : **1 400 € à partir du 02/03/2016**

ROLE D'EAU : Délibération du 29/03/2016 applicable sur factures 2017 – consommation du 01/06/2016 au 31/05/2017

Abonnement **82.20 € par an soit 6.85 € par mois**

Consommation de	0 à 80 m ³	1.02 €
	81 à 3000 m ³	1.15 €
	+ 3001 m ³	1.04 €
	assainissement :	1.02€

Les autres tarifs restent inchangés,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs communaux

IV-PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2015
60612	Electricité	1 760.00 €
60621	Chauffage	6 500.00 €
60631	Entretien	4 367.00 €
6067	Fournitures scolaires	7 610.00 €
	PISCINE	926.00 €
61522	Entretien bâtiments	1 480.00 €
6156	Contrat maintenance	1 290.00 €
6188	sorties	1 370.00 €
6262	Télécommunication	1 706.00 €
64	frais de personnel	54 200.00 €
TOTAL		81 209.00 €

Nombre d'élèves scolarisés = 113

coût moyen par élève = 718 €

Le nombre d'élèves scolarisés = 113

Coût moyen par élèves = 718 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ne pas modifie la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique par rapport à 2015, soit un montant de 472,00 €.

V-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VI-Lotissement Pré-Battoir : ventes des lots

La 1^{ère} tranche du lotissement du Pré Battoir est constituée de 11 lots,

Le prix du m² est de 55,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire a signé les actes de ventes.

VII-Convention de MO avec le Département

Le département propose aux communes de les accompagner dans la maîtrise d'œuvre pour les projets concernant la voirie, pour des montants inférieurs à 30 000,00 €.

Cet aide sera sollicité dans le dossier de création des zones 30 dans le village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le département.

VIII- Adhésion au syndicat des eaux SERENA pour Lyponne

Le hameau de Lyponne est alimenté en eau par le syndicat des eaux Annonay-Serrières, 2 possibilités pour la commune :

-soit adhérer au syndicat et l'eau est facturée directement aux usagers, (pour l'ensemble de la compétence)

-soit acheter l'eau au syndicat et la revendre aux usagers,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec option ensemble de la compétence eau.

IX- THD42 : versement d'un fonds de concours à la CCMP

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention acceptant le principe du versement d'un fonds de concours à la CCMP, dans le cadre du financement du projet THD42

X-Tableau des effectifs

En raison de la pérennisation des temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Filière animation :

- poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- 1 Poste passe de 30 heures à 31 heures/ semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

XI-Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

3 cabinets d'études ont répondu à l'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du réseau d'assainissement.

NOM	Dossier complet	Coût HT	CHOIX
SAFEGE	OUI	54 000,00 €	2
ALP'ETUDES	OUI	57 000,00 €	3
BEAUR	OUI	52 000,00 €	1

La commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet BEAUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission.

X-Divers

- Lotissement : les travaux s'achèvent fin avril
- Enfouissement des lignes électriques et mise en place des fourreaux pour la fibre optique : les travaux s'achèvent semaine 14 par le goudronnage.
- Détérioration du boulodrome du cercle Jeanne d'Arc, les planches de bois ont été brûlées devant la grotte du calvaire (signaler à la gendarmerie).
- Cabane des jardins familiaux : les agents communaux la rénove, la toiture en fibrociment sera traitée selon les normes en vigueur.
- La plaquette d'été sort en fin de semaine
- Recyclage des déchets : une vingtaine de bacs jaunes seront répartis à côtés des bacs à ordures ménagères (couvercle vert), l'objectif est de supprimer les points de collectes qui sont prix pour des déchèteries, sauf pour le verre.
- Bâtiment « Roche » : voir la toiture
- La porte de l'ancienne caserne a été contrôlée, attente d'un devis pour la changer.
- Réunion :
 - 2/04/2016 : parking « Maison de retraite », 10 h 30
 - 4/04/2016 : commission communication, lettre pirailone, 19 heures
 - 28/04/2016 : conseil municipal, 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 31 mars 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


Le maire
Jean-Louis BARIOT

42 - Loire

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Jean-Louis PERON

André LACHAL donne procuration à Michel ENGELMANN

Anne MIZONY donne procuration à Jean-Louis PERON

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2016**
- **Subvention aux associations**
- **Participation financière au repas des Aînés**
- **Installation d'une plateforme élévatrice pour l'accès au 1^{er} étage de la salle des fêtes**
- **Demande d'aide financière : Contrôle additionnelle des eaux brutes superficielles**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – Subvention aux associations

Sur proposition de la commission des finances et de la commission Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes, qui en ont fait la demande, pour un montant total de 10 177 € :

SPA	1,065 € X NBRE HABITANTS SOIT :	1347
CINEMOLETTE	Convention	1000
ECOLE CANTONALE DE MUSIQUE	Convention	2650
VELO CLUB PIRAILLON		200
RADIO D'ICI		300
LES AMIS DU VAL DU TERNAY		300
CLASSE 2018		400
DYNAMIQUE PIRAILLONNE		200
TU JOUES		300
SOU DES ECOLES		1000
PATRIMOINE PIRAILLON		200
SPORTING CLUB PIRAILLON		1200
NOEL ET PARTAGE		380
RESTOS DU CŒUR		500
LES AILES DE BERNARD	Prêt de la salle	200

II – Participation financière au repas des Aînés

Le repas des aînés est proposé chaque année à toute personne de plus de 70 ans, résident à St-Julien-Molin-Molette.

Si celle-ci vient accompagnée de quelqu'un n'ayant pas 70 ans, une participation financière au repas est demandée et est reversée au CCAS.

III- Installation d'une plateforme élévatrice pour l'accès au 1^{er} étage de la salle des fêtes

La salle du 1^{er} étage de la salle des fêtes est très utilisée par les différentes associations du village, dont le club « Joie de Vivre » et l'association « Tu joues »

Afin d'améliorer l'accessibilité de celle-ci pour tous, Monsieur le Maire présente un projet d'installation d'une plateforme élévatrice et propose de demander une subvention au Département.

Le coût du projet est de 16 800,00 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce projet.

IV- Contrôle additionnel des eaux brutes superficielles : demande d'aide financière

L'application de la directive cadre sur l'eau (DCE) prévoyant des contrôles additionnels pour les points de captages d'eau superficielle destinée à la consommation humaine va générer un surcoût non négligeable pour notre commune.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention afin de financer le surcoût des contrôles additionnels auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

V- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AB 1 et 2, situé Plateau Marchand,
Appartenant à Monsieur et Madame TONOLIO,

VI- Divers

- Rappel : le droit de préemption urbain permet aux communes d'acquérir un bien en priorité pour la réalisation d'un projet.
- HLM du Faubourg : fermeture des cages d'escaliers extérieurs à cause de leur vétusté, M. le Maire fera un courrier pour demander que des travaux soit rapidement fait pour rétablir la sécurité et l'esthétique du bâtiment
- La poste : une nouvelle proposition de fonctionnement a été transmise, le bureau ouvrira 12 h/semaine du lundi au samedi (soit 2 h/jour) et sera tenu par un facteur-guichetier.
Faire une convention qui précisera les modalités en cas d'absence ou de maladie et insister sur le service « banque postale ».
- Fibre Optique : Hébergement du point de mutualisation dans le bâtiment Orange en cour de discussion
- Lotissement : réception du chantier le 12 mai 2016
- Salle des fêtes : à compter de ce jour la gestion de la location des salles est confiée à Patricia DUMAS.
- PNR : les conseillers régionaux nommés aux parcs sont : Raymond VIAL, Emmanuel MANDON et Dino CINIERY. Le budget du parc est réduit de 10,5 %.
- Prêt à taux zéro proposé par la caisse des dépôts et consignation pour la mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux
- Eclairage terrain de foot : problème d'accès pour changer les ampoules,
Rappel : le terrain annexe doit être utilisé pour l'entraînement et les matchs des vétérans.
- Préparation du 14 juillet : réunion le mercredi 11 mai à 20 h, salle du conseil
- Réunion d'information sur la gestion de la commune de SAILLANS à Burdigues très intéressante
- Traité TAFTA : chaque commune peut décider par délibération de sortir du périmètre d'emprise du traité (voir avec Pélussin)
- Le bilan des TAP du 2^{ème} trimestre est très positif
- 25 containers jaunes seront mis en place et répartis en différents points
- Numérotation quasi terminées
- Le traçage des places de parking rue Prélagère près de la maison de retraite sera réalisé ultérieurement (priorité au chantier en cours)
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 30 avril 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD
Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 28 avril 2016**
- **Echange terrains**
- **Achats terrains**
- **Régime indemnitaire**
- **Règlement du service ANC**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I - Echange terrain

(Annule et remplace la délibération n°060/2015 du 15 septembre 2015)

L'échange se fait sur les parcelles AE30 et AE 448, entre Mme FAIVRE et la commune et se répartit de la façon suivante :

Ancien n°	Nouveau n°	SURFACE (m2)	Propriétaire/Usufruitier
AE30 (318 m2)	AE 540	106	Commune
	AE 541	212	Mme Faivre
AE 448 (5849 m2)	AE 542	204	Commune/Mme Faivre
	AE 543	106	Mme Faivre
	AE 544	5539	commune

Le conseil municipal approuve cet échange et dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

II – Achats terrains

Le conseil municipal décide d'acheter à M et Mme CURTILLAT DUSSUC, les terrains suivants :

AC 177 (98m2) avec droit de passage

AC 21 (82 m2) avec droit d'eau

AC 43 (235 m2)

AC 248 (74 m2) le canal

Le prix proposé est de 21 €/m2 pour les terrains et de 10 €/m2 pour le canal

Le coût total est d'environ 9455,00 €, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

III - Régime indemnitaire

Ce point est retiré de l'ordre du jour

IV – Règlement du service ANC

Suite à la nouvelle consultation du 5 avril 2016 pour les « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif » et à la réunion de la commission d'appel d'offres le 19 mai,

Le conseil municipal, après délibération :
Par 14 voix pour et une abstention décide de

- Retenir Holocène environnement comme prestataire de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal,
- Adopter le règlement de service « ANC »,

Par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide de

- Fixer le montant des redevances des contrôles d'assainissement non collectif.

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance Nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	64,90 €	5,00 €	69,90 €
Contrôles en cas de vente	78,10 €	15,00 €	93,10 €
Contrôles de conception	49,50 €	15,00 €	64,50 €
Contrôles de bonne exécution	159,50 €	15,00 €	174,50 €

Les prochains contrôles de bon fonctionnement et d'entretien auront lieu en 2019 pour les habitants non reliés au réseau d'assainissement collectif.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 119, 4 avenue de Colombier, appartenant à Mme GERIN Catherine

VI - Divers

- PLU :
Réunion publique le 13 juin 2016
Conseil municipal le 21 juillet 2016 à 20 heures
Septembre à octobre : consultation des services de l'état et du SCOT
Novembre : enquête publique
Décembre : vote du conseil municipal
Zonage UBa (UCa dans le POS) (zone d'atelier d'artistes et artisanat d'art), le bureau d'études « Atelier Triangle » prépare un projet de règlement adapté à la zone.
- Lotissement : Réunion de réception du chantier le 15 juin
- Les bacs jaunes sont répartis sur toute la commune, avec des ajustements possible selon les remarques.
L'abri à cartons va être remplacé par le point de mutualisation de la fibre optique
- Ecole : 98 inscrits
- Le festival « les planches sur le plateau » est reconduit en 2017, malgré des difficultés financières
- Le collectif riverain organise la fête de la musique le 21 juin, place aux six fontaines. Autorisation accordée jusqu'à 00h30, heure d'extinction de l'éclairage public.
- Commission communication : jeudi 2 juin
- Prochain conseil municipal : le 30 juin 2016 à 20 h

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h 20

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2 juin 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, , Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Thierry MARTINAUD
Marie-Anne VALLOT donne procuration à Patricia DUMAS

Suite au projet du Préfet demandant la mise en compatibilité du POS, le conseil municipal souhaite prendre position ce soir. A l'unanimité, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de mise en compatibilité du POS par le Préfet avec une déclaration d'intérêt général

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 31 mai 2016**
- **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**
- **Régime indemnitaire**
- **Règlement du service ANC (correction des tarifs)**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I - Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2015.

Ces rapports seront consultables en mairie.

II – Régime indemnitaire

Par délibération du 17 février 2009, le conseil municipal a institué une indemnité d'administration et de technicité pour les agents relevant du cadre d'emploi d'ATSEM 1^{ère} classe, et ayant des fonctions de direction lié à l'encadrement des activités périscolaires de la commune. Suite à la restructuration du service, liée au nouveau temps d'activité périscolaire, cette fonction n'est plus exercée par un agent relevant du cadre d'emploi des ATSEM 1^{ère} classe. Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, supprime ce régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2016.

III – Règlement du service ANC

Suite à la nouvelle consultation du 5 avril 2016 pour les « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif » et à la réunion de la commission d'appel d'offres le 19 mai,

Le conseil municipal, après délibération :

Par 14 voix pour et une abstention décide de

- Retenir Holocène environnement comme prestataire de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal,
- Adopter le règlement de service « ANC »,

Par 14 voix pour, 1 voix contre décide de

- Fixer le montant des redevances des contrôles d'assainissement non collectif.

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance Nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	88,00 €	5,00 €	93,00 €
Contrôles en cas de vente	99,00 €	15,00 €	114,00 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations sans rejet au fossé	59,40 €	15,00 €	74,40 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations avec rejet au fossé	121,00 €	15,00 €	136,00 €
Contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	165,00 €	15,00 €	180,00 €
Pénalité pour absence de rendez-vous	13,20 €		13,20 €

Les prochains contrôles de bon fonctionnement et d'entretien auront lieu en 2019 pour les habitants non reliés au réseau d'assainissement collectif.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 116, 33 rue Peyronnet, appartenant à Mme SIMON David

VI –Demande d'une mise en compatibilité du POS par le Préfet, avec une déclaration d'intérêt général

Par courrier du 21 juin 2016, le Préfet de la Loire organise une réunion d'examen conjoint relative à la mise en compatibilité du POS de la commune de St-Julien-Molin-Molette, en utilisant la procédure de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme de déclaration de projet d'intérêt général. Ce Projet d'Intérêt Général permettra l'extension du zonage NCa spécifique carrière sur des parcelles situées en continuité du secteur existant.

Le conseil se positionne par rapport à ce projet, un vote à bulletin secret est organisé.

La question posée est :

- Etes-vous pour ou contre ce projet d'intérêt général ?

Résultat :

pour	contre	Blanc
2	9	4

Le conseil municipal, par 9 voix contre, 2 voix pour et 4 bulletins blancs, rejette le Projet d'Intérêt Général.

VI - Divers

- Bal du 13 juillet : les préparatifs sont lancés
- Le chantier de finition de goudronnage des tranchées à durer jusqu'à 22 h 30
- Vogue : si possible laisser libre la place de stationnement handicapé ou en créer une place Louis Bancel ou sur la zone Bleue Grand Place
- TAFTA : les communes peuvent se positionner hors zone TAFTA, ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre.
- Remise de la pétition « non à la carrière » pour transmission en préfecture

- Demande d'accélérer la procédure du vote du PLU, M. Benoît n'est pas disponible le 4 juillet, le conseil aura donc lieu comme prévu le 21 juillet à 20 h
- ADMR cherche un président et des bénévoles pour pérenniser l'association à St-Julien-Molin-Molette
- Salle des fêtes : Lors d'une fête d'anniversaire le détecteur de fumée s'est mis en sécurité, nous avons demandé l'intervention de l'entreprise de maintenance pour remettre l'appareil en service, la facture sera retenue sur la caution.
- La fête de la musique devrait rester neutre
- Ecole : en l'état actuel des effectifs, il n'y aura pas de fermeture de classe
- Périscolaire : nouveaux horaires pour la rentrée 2016 :
Ouverture le matin à 7 h 00, fermeture le soir à 18 h 30.
- Etude : elle est supprimée à compter de la rentrée 2016
- TAP : horaires inchangés, une collation est toujours proposée aux enfants
Réunion du comité technique le 7 juillet à 19 h, salle du conseil
Réunion du comité de pilotage le 8 juillet à 18h30, salle du conseil
- Cantine : En partenariat avec le collège, réunion le 7 juillet à 16 h avec le département
- La diffusion de la lettre Pirallone est reportée
- Aménagement du centre Bourg, les étudiantes proposeront des ateliers aux habitants cet automne

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h 15

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 5 juillet 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT (arrivé à 20h40), Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Absente excusée : Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2016**
- **PLU, approbation du projet**
- **Adressage : groupement de commande « Fourniture et pose de signalétique »**
- **Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif : demande de subvention**
- **Divers**

I – PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET PROJET :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS en PLU a été élaboré suite à la décision du conseil municipal du 22 juin 2011, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le bilan de la concertation et le projet de révision du PLU.

Il rappelle que la concertation s'est effectuée en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision

Il rappelle le contenu du dossier de PLU ainsi que les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal le 17 février 2015.

La partie technique et juridique de ce document a été présenté par Mr BENOIT, Directeur du Bureau d'Etudes que nous avons recruté pour assister la commune concernant la transformation de Plan d'Occupation des sols en Plan Local de l'Urbanisme.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête le projet du PLU et fait ajouter un emplacement réservé pour les parcelles AP 146, 24 et 205, dans le cadre du projet d'extension de la voie verte portée par la CCMP.

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, à l'unanimité, est tenu à la disposition du public.

II – Adressage : groupement de commande « Fourniture et pose de signalétique »

De manière à faciliter la venue des grands opérateurs sur le réseau THD42, il est nécessaire pour la commune de procéder à la dénomination et numérotation des rues.

Les communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP), ont décidé de créer un groupement de commande afin de choisir un prestataire pour la fourniture et la pose de signalisation dans le cadre d'un marché public.

Chaque collectivité territoriale sera maître d'ouvrages des travaux sur son territoire.

Une Commission d'Appel d'Offres Groupement de Commandes régit par l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales sera créée.

Le Conseil Municipal,

- Valide le principe du groupement de commandes avec la CCMP et les autres communes du territoire de la CCMP,

- Valide le principe du groupement de commandes avec la CCMP et les autres communes du territoire de la CCMP,
- Désigne Michel ENGELMANN comme membre titulaire et Jean-Louis PERON comme membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant le groupement de commandes, et l'accord-cadre.

III – Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif : demande de subvention

Par délibération du 2 mars 2016, le conseil municipal a fait une demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Le coût des travaux étant supérieur à 150 000,00 € HT, il convient de compléter cette délibération qui engage la commune à respecter la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement. Le conseil municipal à l'unanimité valide cet engagement.

IV - Divers

- Incivilité :
 - destruction de la boîte à lettres de l'école,
 - Rodéo de voitures place Louis Bancel
 - dépôt sauvage des cartons en dehors des bacs jaunes

Rappel : il suffit de bien les plier pour les déposer dans les nouveaux bacs jaunes, pour les cartons trop volumineux vous devez les emporter à la déchetterie.

- Lotissement : la réception définitive des travaux est actée
- Feu d'artifice : merci à tous les bénévoles
Bilan financier : 148,12 €, reversé pour moitié au CCAS et à l'association la Boule du Ternay.
- Lettre Pirailone : en cours de distribution
- Aventure jeux : en test
- Les demandes de subvention déposées en retard seront traitées lors du prochain conseil municipal
- Achats à prévoir : une poubelle pour le parc de l'école, un chariot de transport pour les chaises de la salle des fêtes, 40 chaises pour la « Passerelle »
- Villages fleuris : la commission est passée dans le village le 7 juillet 2016, le fleurissement est bien réalisée, il faudrait mettre en valeur le patrimoine industriel, les arbres dans le parc de l'école et l'emplacement du métier à tisser.
- Mettre un plan répertoriant les hébergements et les commerçants de St-Julien à l'entrée de la rue du Plateau Marchand
- Un mandat a été signé avec une agence immobilière pour la vente des parcelles du lotissement
- Suite à la convention signée avec les services du département, une étude est lancée pour la sécurisation de la sortie de la liaison piétonne qui traversera la rue du Moulin au niveau de l'impasse du Ternay ainsi que le réaménagement du trottoir et stationnement entre cette sortie et le carrefour avec la rue Peyronnet.
- Etude en cours avec le PNR pour la mise en sécurité de la cheminée de l'usine à bois
- Organisation de la vogue (classe 2018) : réunion avec la gendarmerie lundi 25 juillet à 18h30
- Prochain conseil municipal : le jeudi 22 septembre à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 23 juillet 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


 Le maire
 Jean-Louis BARIOT


COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (arrivé à 20h15), Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Patricia DUMAS donne procuration à Marie-Anne VALLOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 21 juillet 2016**
- **Renouvellement convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle légalité**
- **Convention d'études et de vielle foncière (EPORA)**
- **Subvention aux associations**
- **Décisions modificatives**
- **Traité dit « TAFTA »**
- **Droit de préemption urbain (Maison Magand)**
- **Divers**

I – Renouvellement convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle légalité

La commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en 2008.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention

II – Convention d'étude et de Veille Foncière (EPORA)

La présente convention d'études et de veille foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et la commune pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

La commune confie ainsi à l'EPORA une mission générale d'études et de veille foncière.

Les parties s'engagent à conduire les études préalables permettant de préciser le périmètre opérationnel d'initiative publique, la définition du projet ainsi que ses conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre.

Sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique, l'EPORA assure une veille foncière, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune et dans les conditions exposées ci-après par la présente convention.

La mission d'études et de veille foncière s'exerce sur le périmètre d'intervention tel que défini aux annexes 1 et 2 de la présente convention, lesquelles ont pleine valeur contractuelle.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date à laquelle elle est rendue dûment exécutoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

III – Subvention aux associations

Ces demandes concernent le Tennis club, l'amicale des sapeurs-pompiers et l'ADMR des 3 Vallées. Le conseil municipal en accord avec la commission vie associative sport et culture, à l'unanimité, demande au Tennis Club et à l'amicale des sapeurs-pompiers d'apporter des informations complémentaires à leur dossier, accorde une subvention de 250,00 € à l'ADMR des 3 vallées.

IV – Décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget M14 en fonctionnement

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/6188	15 000,00 €	
012/6451		15 000,00 €

Sur le budget M14 investissement

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
23/2315/ 1601	14 000,00	
204/2041581		14 000,00

V- Traité dit « TAFTA »

La commission européenne a, dans le plus grand secret obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier, d'une part avec les Etats Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TAFTA), et le Canada (CETA), allant au-delà des accords de l'OMC.

Ces traités constituent une menace pour nos concitoyens:

- Le démantèlement des tarifs douaniers entre les Etats-Unis, le Canada et l'Europe
- L'harmonisation vers le bas des réglementations entre les Etats-Unis, le Canada et l'UE
- La destruction de l'emploi salarié et paysan
- Le renforcement des droits de propriétés intellectuelles ainsi que la mise en péril des IGP et des AOP
- Le renforcement du pouvoir des multinationales par la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends privé entre investisseurs et États (ISDS) ainsi que la mise en place d'un conseil de coopération réglementaire
- La domination du capital sur le politique,

Pour toutes ses raisons, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au projet TAFTA.

VI- Droit de préemption Urbain

Suite au projet de revitalisation du centre bourg, Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il souhaite que la commune exerce son droit de préemption urbain sur le bien suivant :

- immeuble cadastré AE 109 et 108, appartenant à M. MAGAND et vendu par adjudication.

Le prix de vente est de 15100,00 € avec des frais d'environ 10 000,00 €

Le conseil municipal par 5 abstentions et 10 voix pour exerce son droit de préemption urbain sur cet immeuble.

VII- Divers

- Déclenchement de la procédure de garantie décennale pour le chauffage de l'école, la première expertise a eu lieu le 20 septembre.
- Les élus ont rendez-vous avec le « Parc du Pilat » le samedi 19 novembre 2016 à 9 heures
- Le département a accordé une subvention de 6200,00 € pour l'installation d'une plateforme élévatrice pour l'accessibilité au premier étage de la salle des fêtes
- Fibre Optique : le shelter (point de mutualisation) sera installé lundi
- Chantier le long de la rivière :
 - Elargissement est fait par la commune et le syndicat des 3 rivières
 - l'arrachage et la destruction de la renoué du Japon est fait par le syndicat des 3 rivières
- La Poste : La factrice qui fait actuellement la tournée sur le village assurera l'accueil au bureau de poste à la fin de l'année.
- Projet d'Intérêt Général de l'Etat concernant le projet d'extension de la zone carrière : Un conseiller demande que la commune fasse un recours gracieux. M. Le Maire répond que pour le moment il ne le souhaite pas, le conseil municipal devra se prononcer après l'enquête publique. Un conseiller s'offusque que l'Etat ait utilisé le logo de la commune, M. Le Maire répond qu'il saisira un avocat sur ce sujet.

Le conseil municipal reçoit les employés de la carrière le 28 septembre 2016 à 20 heures, salle du conseil.

- ECOLE : 100 élèves, pas de fermeture de classe
- TAP : plus de 50 inscrits
- Pistes pour solutionner les problèmes de stationnement sur la zone artisanale :

- Installer une aire de covoiturage près de la Brasserie si les entreprises sont d'accord.
- Poser 2 panneaux de stationnement interdit près de l'entrée chez Martel et le transporteur M.

Llopis

- Changer les panneaux indiquant la Brasserie et l'entreprise AGL
 - Réfléchir au réaménagement du parking du stade de foot.
 - Ajouter un container ordures ménagères à la Pouretière
 - ADMR : La gestion du personnel et des plannings seront centralisés à Bourg-Argental.
- L'animation et les contacts avec les clients seront gérés par les bénévoles de St-Julien-Molin-Molette.
- 2 panneaux sont en cours de réalisation pour orienter les pèlerins de St-Jacques à leur arrivée dans St-Julien (en bas de la rue du plateau marchand et au calvaire)
 - Atelier du Futur, les lettres en cours de distribution, attente des réponses. Ces rencontres permettront de préparer l'avenir de St-Julien-Molin-Molette.
 - Exposition organisée par le « Patrimoine Pirailon » dans le cadre des journées du patrimoine était très intéressante.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardis 25 octobre, 22 novembre et 13 décembre 2016.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 29 septembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the Municipality of Saint-Julien-Molin-Molette. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE' around the top and '42 - Loire' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style across the seal.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE,

Anne MIZONY donne procuration à Céline ELIE
Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD
Pierre SCHMELZLE donne procuration à Michel
Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 SEPTEMBRE 2016**
- **Circulation à 30 km/h**
- **Délégation signature pour actes budgétaires**
- **Travaux : Mise en conformité de la prise d'eau brute**
- **Adhésion à une mutuelle communale**
- **Compte épargne temps**
- **Convention fournitures repas avec collège du Pilat et le département de la Loire**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I- Circulation à 30 km/h

La circulation sera réglementée à 30km/h pour l'ensemble des véhicules sur les rues suivantes :

- avenue de Colombier à partir de la parcelle AE 375 coté impair (avant le virage de la maison Mazony)
- rue de la Modure à partir de la parcelle AD 276 coté impair (près de chez Barbarin)
- rue Peyronnet à partir de la parcelle AB 131 coté impair (en face de la vitrine)

et sur toute la longueur de la rue pour les suivantes: rue du Mas, rue de la Madone, rue du Faubourg, rue Prélagère, Rue du Moulin

Suite à l'avis favorable du conseil municipal, le Maire prendra un arrêté réglementant la circulation.

II- Délégation de signature pour actes budgétaires

Vu les articles L. 2122-19 et D. 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par arrêté, Monsieur le Maire peut donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord

III- Travaux : mise en conformité prise d'eau brute

Par courrier du 13 août 2016, M. le Maire a consulté 3 entreprises pour les travaux de mise en conformité de la prise d'eau brute de Taillis Vert, une seule a répondu. L'entreprise Roux-Sauzéat propose un devis pour un montant total des travaux s'élevant à 18050,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer l'acte d'engagement.

IV- Adhésion à une mutuelle communale

Le constat est fait que les inégalités, dans la prise en charge des dépenses de santé, s'accroissent. Certaines personnes, en l'absence de mutuelle complémentaire dont le coût est jugé important, renoncent parfois à se soigner.

Un travail a été fait avec le dispositif « Ma commune ma santé » en partenariat avec l'association ACTIOM. L'adhésion de la commune à ce dispositif national permettrait d'améliorer l'accès aux soins des administrés, de réduire ainsi les inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé et de permettre un retour aux soins pour certains.

L'objectif de « Ma Commune, Ma Santé » est de protéger la population non salariée d'entreprise. L'accès à cette mutuelle santé communale ne nécessite pas de réponse préalable à un questionnaire. Il est possible de choisir la formule la mieux adaptée aux besoins de chacun avec trois niveaux de garantie proposés et deux (prochainement trois) mutuelles - MIEL Mutuelle ou PAVILLON Prévoyance.

Le Conseil municipal retient ce dispositif pour la mise en place d'une Mutuelle communale.

V- Compte épargne temps

Le dispositif du compte épargne-temps (CET), réglementé par le décret n°2004-878 du 26 août 2004, consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes.

L'instauration du CET est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics, certains aspects de sa mise en œuvre doivent cependant être définis par délibération.

Bénéficiaire : les agents titulaires, les contractuels de plus de un an dans la collectivité
L'agent doit prendre au moins 20 jours de congés annuels dans l'année.

Le conseil municipal approuve ce dispositif et dit que les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

VI- Convention fournitures repas

Le Département de la Loire -considérant les situations locales, dans un souci de mutualisation des équipements publics, et parce que des communes lui en ont fait la demande- convient qu'il est possible aux collèges de fournir des repas chauds aux communes à destination des enfants du primaire et de maternelle sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration du collège, sous la condition du respect des clauses prévues dans la présente convention.

Le collège assure la confection des repas du midi pour les élèves des écoles élémentaire et/ou maternelle de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette ainsi que l'organisation logistique y afférente.

VI- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 330, 15 rue de la Condamine, appartenant à M. et Mme Jean et Odette SAUZEAT
- immeuble cadastré AD 274, 53 rue de la Modure, appartenant aux Consorts CELLARD
- immeuble cadastré AE 187, 45 avenue de Colombier, appartenant à Mme DELIPERI Annick

VII- Divers

- Usine rue du Pré Battoir : des jeunes s'introduisent dans le bâtiment qui a brûlé et escaladent les murs, problème de sécurité
- rue de la Condamine : les branches des arbres de la propriété Dussuc gênent le passage sur le trottoir, ainsi que ceux de M. Levy
- Demande de Jean-Louis PERON pour débattre lors du prochain conseil des différentes actions à mener contre le PIG (projet d'intérêt général), à savoir déposer un recours gracieux au TA (tribunal administratif). Jean-Louis BARIOT ne souhaite pas intervenir pour le moment mais attendre l'avis du commissaire enquêteur qui est neutre sur ce sujet. Marie-Anne MATHEVET propose de réunir tout le conseil pour en débattre
- Plans des lieux d'hébergement et des commerces pour les marcheurs : emplacement prévu : En bas de la rue du plateau marchand, et peut-être près du banc sur la voie communale n°3, aux entrées du village et montée du Calvaire
- Marie-Anne propose de récupérer les géraniums et de faire une vente au profit du CCAS, à voir avec Dimitri
- Projet de parking « maison Royer », le dossier est complet, des demandes de subvention vont être déposées, notamment à la Région.
- Réunion commission aménagement : mercredi 16 novembre à 20h00, Thierry présentera les devis pour les projets en cours

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20h55

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 28 octobre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Anne MIZONY, Jean-Louis PERON, Céline ELIE

Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD

Brigitte REAT donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Magalie CHAVAS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 25 octobre 2016**
- **Subdélégation du Droit de Préemption à l'EPORA**
- **Réhabilitation du réseau assainissement, choix de l'entreprise**
- **Modification des statuts de le CCMP**
- **Réseau de lecture publique communautaire (transfert de charges CCMP)**
- **Tarifs cantine**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I- Subdélégation du droit de préemption à l'EPORA

A la demande d'EPORA, et vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme et l'alinéa 15 de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue le droit de préemption urbain sur le périmètre foncier faisant l'objet de la convention 42F010 signé par le Maire.

II- Réhabilitation du réseau assainissement, choix de l'entreprise

La commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois afin de choisir au mieux l'entreprise qui fera les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Classement des offres suite à la négociation

ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE					PRIX	TOTAL	Classemen
	Méthodologie d'exécution	Moyens d'exécution	Planning	Procédés de contrôle, qualité, sécurité, protection environnement	TOTAL Valeur technique			
	sur 15	sur 10	sur 15	sur 5	sur 45			
ROUX CABRERO	9	6	9	3	27	51,74	78,74	4
FAURIE	12	8	15	5	40	53,22	93,22	1
BOISSET/MONTAGNIER	9	10	15	3	37	53,57	90,57	2
MOUNARD TP	9	8	6	3	26	48,69	74,69	5
MOUTOT GC	9	8	3	3	23	49,46	72,46	6
BORNE TP	9	8	12	3	32	55,00	87,00	3

La commission a décidé de retenir l'entreprise FAURIE, située à St-Agrève, pour un montant total des travaux de 614 000,00 € HT. Une partie des travaux sera sous-traitée par l'entreprise BorneTP (entre 100 000,00 € et 150 000,00 € HT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit la décision de la commission d'appel d'offres

III- Modification des statuts de le CCMP

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts actuels de la Communauté de Communes des Monts du Pilat en date du 30 juin 2015.

Suite à la Loi NOTRe, la CCMP doit mettre en conformité ses statuts avant le 31 décembre 2016, par ailleurs, des réflexions sur des prises de compétences nouvelles ont été menées notamment dans le cadre du Schéma de Mutualisation.

Par délibération du 18 Octobre 2016, la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) demande la modification de ses statuts. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de commune des Monts du Pilat

IV- Réseau de lecture publique communautaire (Transfert de charge CCMP)

Lors de la modification de statuts du 18/10/2016 soumise à l'approbation des communes est insérée la compétence du « Réseau de lecture publique communautaire ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées a évalué le montant des charges transférées par les communes à hauteur de 1,50 €/habitant (base recensement 01/01/2016) pour les communes équipées d'une Bibliothèque Municipale, soit Le Bessat, Bourg-Argental, Jonzieux, Marlhes, Planfoy, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Régis-du-Coin, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Sauveur-en-Rue, Tarentaise, La Versanne et 1,12 €/habitant pour les communes sans service, soit Burdignes, Colombier, Graix et Thélis-la-Combe. Le coût pour la commune sera de 1894,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées.

VI- Tarifs cantine

Au 1^{er} septembre 2016, le partenariat avec le collège du Pilat et le département de la Loire a été renouvelé, le tarif factur² par le collège est de 3,32 €

Un coût supplémentaire lié à l'emploi d'un agent de la commune de Bourg-Argental qui aide à la confection des repas 16 h par semaine s'ajoute. L'estimation est de 0.28 €/repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le nouveau tarif est de 3,60 €/repas à compter du 1^{er} janvier 2017.

V- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 84, 5 rue Pré Martin, appartenant à Mme Emilie MATHIEU
- immeuble cadastré AE 92, 6 rue Pré Martin, appartenant à Mme Maëlle RAUT

VI- Divers

- Ordures ménagères (OM): la loi incite le SICTOM a modifié le ramassage des OM, à savoir : un bac pour chaque foyer avec un nombre de levée défini par forfait, chaque levée supplémentaire sera facturée en plus. Ce projet est à l'étude, ce système fonctionne déjà sur le canton de Pélussin.
- Les illuminations seront en place fin de semaine
- Réunion du 22/11/2016 avec le Parc :
 - ateliers participatifs, prochaine réunion le 5/12/2016, une 4^{ème} rencontre se fera fin janvier pour exposer les conclusions de ces réunions
- Aventure jeux (financés par la CCMP) : un premier test concluant a été réalisé le 31/10/2016, des familles des environs et de Bron y ont participé, la découverte du village les a intéressé, ils reviendront.
- Réunion pour la préparation du bulletin municipal :

- lundi 28/11 à 20 heures
- lundi 12/12 à 20 heures
- lundi 19/12 à 20 heures
- Chemin des tissages : les platanes près de l'usine Ste Julie ont été coupés, un réaménagement du secteur est souhaité
- Dojo : attente d'un devis afin de renouveler les derniers tatamis
- Salle des fêtes : envoi d'un courrier aux associations pour une utilisation responsable du chauffage et du ménage
- Inciter les jeunes à participer aux cérémonies commémoratives ?
- Commission aménagement :
 - Présentation des travaux d'aménagement
 - Delmonico Dorel a présenté son projet d'extension et de réaménagement du site de la carrière et précisé que le tonnage est et restera de 150 000 tonnes dans son projet d'extension.
- PLU, prochaines permanences du commissaire enquêteur :
 - le mercredi 30 novembre de 12 h à 15 h
 - le vendredi 16 décembre de 14 h à 17 h
- Prochain conseil municipal : le 13 décembre 2016

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h25.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 25 novembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (arrivée à 20h10), Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT (arrivée à 20h50), Nicolas TILLMANN, Anne MIZONY.

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Michel ENGELMANN

Magalie CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Jean-Louis PERON donne procuration à Anne MIZONY

Céline ELIE est absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 novembre 2016**
- **Cantine : convention avec la Mairie de Bourg-Argental**
- **Demande de subvention : Voirie 2017**
- **Demande de subvention à la région : Aménagement carrefour rue Neuve - rue Peyronnet**
- **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police : Aménagement carrefour rue Neuve -rue Peyronnet**
- **Demande de subvention à l'agence de l'eau : Plan de désherbage**
- **Divers**

Ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- **Réfection du mur : Usine Ste Marthe**
- **Location salle ancienne cantine**
- **Voirie 2016, choix de l'entreprise**

I- Cantine : convention avec la Mairie de Bourg-Argental

Dans le but de permettre une tarification identique entre les collectivités, et pour répondre aux besoins de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, la Commune de Bourg-Argental a accepté de maintenir la mise à disposition d'un agent au Collège du Pilat sur une base de 4 heures par jour pendant le temps scolaire, soit 16 heures hebdomadaire ; la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette acceptant que la Commune de Bourg-Argental lui refacture une partie de cette mise à disposition.

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est convenu entre les parties que la quote-part correspondante s'élève à un montant de 0,28 € par repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

II- Demande de subvention : Voirie 2017

Le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie.

La commission voirie propose :

- Réfection de la montée St-Ennemond : 43 186,00 € HT
- Réfection du chemin de Coron : 26 072,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention pour un montant global de 69 258,00 € HT

III- Demande de subvention à la Région : Aménagement du carrefour rue Neuve - rue Peyronnet

La région a mis en place un plan en faveur de l'investissement dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité demande une subvention pour l'aménagement du carrefour rue Neuve – rue Peyronnet d'un montant total de 228 090,00 € HT.

IV- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police : Aménagement du carrefour rue Neuve - rue Peyronnet

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, formule une demande pour l'aménagement du carrefour rue Neuve – rue Peyronnet. Le coût total est de 228 090,00 € HT

V- Demande de subvention à l'agence de l'eau : Plan de désherbage

L'agence de l'eau apporte une aide financière pour la réalisation de projet dans le domaine de la réduction ou de la suppression de l'usage des pesticides en zones non agricoles.

Pour ce faire, la commune souhaite faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique et thermique pour un montant de 29 650,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention.

VI- Travaux de réfection du mur usine Ste Marthe

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 45 % par le département dans le cadre des subventions voiries 2016.

La commission d'appel d'offres s'étant réunie ce mardi 13 décembre, a décidé de choisir l'entreprise Roux-Sauzéat pour réaliser les travaux de réfection du mur pour un coût total de 28 553,10 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient cette entreprise.

VII – Location de l'ancienne cantine

Vu le nombre de demande pour la location de l'ancienne cantine pour l'organisation de fête familiale, Monsieur le Maire propose de louer cette salle pour un montant de 110,00 € par week-end.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

VIII – Voirie 2016 : choix de l'entreprise

La commission d'appel d'offres s'étant réunie ce mardi 13 décembre, a décidé de choisir l'entreprise EUROVIA, pour réaliser les travaux de réfection de la voie communale VC n°5

entreprise	Prix HT	Prix TTC	PRIX	technique	délai	total	classement
			60%	30%	10%		
EIFFAGE TP	67051,00	80 461,20	52,2	30	8,7	90,9	2
DEGRUEL	83991,00	100 789,20	42	30	7	79	5
BUFFIN	79625,00	95 550,00	43,8	30	7,3	81,1	4
EUROVIA	58818,10	70 581,72	60	30	10	100	1
COLAS	74266,50	89 119,80	47,4	30	7,9	85,3	3

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché d'un montant de 70 581,72 €

VI- Divers

- POS : Enquête publique concernant l'extension de la zone carrière: l'avis du commissaire est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat, sur le site internet de la commune.
L'avis est aussi affiché dans les locaux de la mairie.
- Adressage (courrier et Très Haut Débit) : analyse des offres du marché à bon de commande, la société SIGNATURE sera vraisemblablement retenue, chaque commune doit maintenant vérifier les quantités et choisir le modèle des plaques de rues.
- Bulletin municipal : en cours de réalisation, la conception de la page de couverture est confiée à Gilles BUSCA, faire un article sur la divagation des chiens, prochaine réunion le 19 décembre 2016
- Atelier du futur : réunion de conclusion le 16 février 2016
- Sapeurs-pompiers : la commission en charge des subventions aux associations traitera ce sujet.
- Salle des fêtes :
 - 154 chaises, 26 chaises pliantes, prévoir achat de chaises + un chariot de transport pour les chaises et un pour les tables.
 - prévoir la réparation du robinet du bar et du lavabo salle 2^{ème} étage
- TAP : bilan positif
- Ecole : le rectorat n'a pas encore confirmé le nombre de classes pour la rentrée 2017-2018
- Les colis des aînés seront distribués la semaine prochaine
- Commission aménagement-fleurissement : le 25 janvier 2017
 - Diagnostic des arbres dans le parc de l'école, plan d'élagage
 - Changement barrière parc des enfants
 - Parc de l'école : Nettoyage du mur sous la rue de la Modure, prévoir une réfection de ce mur
- Programmation des travaux d'investissement:
 - Démolitions des bâtiments et aménagement des parkings en 2017
 - Cheminement piéton en 2018
 - Réfection local Roche en 2018
 - réfection Bar de la salle des fêtes et Eglise en 2019
 L'exécution de ses travaux dépend des subventions que la commune pourra obtenir du Département et de la Région
- Le prochain conseil municipal se tiendra à la mairie le 17 janvier 2017 à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 17 décembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT